

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 juin 2024 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 31 mai 2024

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Muguette SERAIS

Ont donné pouvoir :

Mme Liliane LEHEUTRE pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Est désigné secrétaire de séance : M. Daniel DECLEIR

DELCCAS 2024-25 LOYERS DES RESIDENCES DE PERSONNES AGEES

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu l'indice INSEE de référence des loyers (IRL), publié le 12 avril 2024, en augmentation sur 12 mois de 3,50 %, applicable aux loyers,

Considérant les dispositions de l'article L.342-1 du code de l'action sociale et des familles, auquel sont soumises les RPA sous statut de résidence autonomie,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 pris par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre des solidarités et des familles, fixant à 5,48 % l'augmentation maximale en 2024 des prestations d'hébergement,

Après étude en séance, et avis des membres du Conseil d'administration, le rapporteur propose d'appliquer les pourcentages d'augmentation suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 :

+ 1 % pour les loyers

+ 0,80 % pour les charges

Les redevances sont donc fixées comme suit à compter du 1^{er} juillet 2024 :

RPA Les Lilas

	STUDIO		F 2	
	2023	2024	2023	2024
Loyers	287,06 €	289,93 €	352,38 €	355,90 €
Charges	229,52 €	231,36 €	271,50 €	273,67 €
Total	516,58 €	521,29 €	623,88 €	629,57 €

RPA Les Hortensias

	STUDIO		F 1 bis		F 2	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Loyers	380,57 €	384,38 €	394,75 €	398,70 €	401,12 €	405,13 €
Charges	239,48 €	241,40 €	274,00 €	276,19 €	329,51 €	332,15 €
Total	620,05 €	625,78 €	668,75 €	674,89 €	730,63 €	737,28 €

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

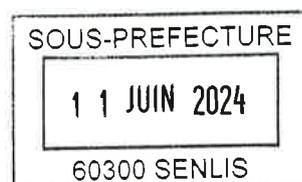
Fait à Crépy-en-Valois, le 6 juin 2024.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 11 JUIN 2024

Daniel DECLEIR
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de
CRÉPY-EN-VALOIS
(Oise)

Centre Communal d'Action Sociale
Ville de
CRÉPY-EN-VALOIS
(Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.